

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public qu'il a visé en date du 21/07/2010 la mise à jour 2009 avec extension du plafond du dossier d'information relatif au programme d'émission de billets de trésorerie émis par SNI SA.

Les principales caractéristiques du programme susmentionné sont :

- ☛ Nouveau plafond de l'émission: 5 000 000 000 dirhams.
- ☛ Ancien plafond de l'émission : 2 000 000 000 dirhams.
- ☛ Valeur nominale : 100 000 dirhams.
- ☛ Maturité : de 10 jours à 12 mois.
- ☛ Taux d'intérêt : Négociable, fixé à chaque émission en fonction des conditions du marché.
- ☛ Organisme responsable du placement : ATTIJARIWAFABANK.

Les émissions se feront au gré de l'émetteur après l'obtention du visa du CDVM. La mise à jour du dossier d'information visée par le CDVM est tenue à la disposition du public au siège de SNI SA et auprès des établissements chargés de recueillir les souscriptions.

Par ailleurs, elle sera disponible sur le site du CDVM: www.cdvm.gov.ma.

CONTACT CDVM :

Tél. : 05 37 68 89 22

E-Mail : operations_financieres@cdvm.gov.ma

CP/EM/031/2010

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières